

BUREAUX: RUE NAIN, 1.
Roubaix, Tourcoing:
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23 f.
Un an. 44 f.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. REBOUX
Le Nord de la France:
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23 f.
Un an. 44 f.
ANNONCES: 15 centimes
RECLAMES: 25 centimes
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vaniverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Dullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economie; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 2 JUILLET 1870

L'ordre du jour, au Corps législatif, appelle, jeudi, la discussion du projet de loi relatif à un appel de 90,000 hommes sur la classe de 1870.

Après de longs débats se rattachant aux questions soulevées, pour la plupart, à la suite des modifications survenues dans notre régime constitutionnel, le projet de loi concernant la levée de notre contingent militaire annuel ne pouvait manquer d'exciter un vif intérêt, car il déplaçait, en quelque sorte, les discussions de la Chambre pour les porter sur le terrain de la politique intérieure sur celui de la politique générale. Aussi avons-nous vu, jeudi, s'agiter des questions qui d'ordinaire surgissent, de préférence, lors de l'examen du budget des affaires étrangères. Il ne pouvait en être autrement. En effet, le tableau comparatif de l'organisation militaire des diverses puissances de l'Europe devait naître de la discussion à l'ordre du jour et, d'autre part, l'occasion était trop bonne de soulever la question du désarmement pour que les partisans de cette mesure pussent la laisser s'échapper.

Nous avons donc entendu M. Garnier-Pagès réclamer, une fois de plus, cette organisation militaire économique passée chez certains esprits à l'état d'utopie, et qui ne consiste à rien moins qu'à la suppression totale du budget de la guerre. A quoi bon une simple diminution de 10,000 hommes sur le contingent annuel? C'est par cinquante mille hommes de diminution qu'il faudrait procéder, attendu que la France n'est animée d'aucune idée de conquête ou de domination en Europe et que l'Europe elle-même ne rêve que paix et fraternisation.

Le maréchal ministre de la guerre, dans son langage net, précis, a fait, au nom des intérêts de notre sécurité et de notre dignité nationale, prompt justice des réveries que nous venons de mentionner. Notre organisation militaire actuelle, eu égard à celle des autres grandes puissances, notamment à celle de la Prusse et de la Confédération de l'Allemagne du Nord, est à peine suffisante pour faire face à des éventualités qu'il y aurait imprudence et folie à ne pas admettre. Soyons pacifiques, mais nous ne pouvons être tels qu'à la condition d'être forts.

L'exposé des nécessités impérieuses et de notre état militaire actuel présenté par le maréchal Leboeuf a trouvé un éloquent approbateur dans M. Thiers. Songer au désarmement quand l'Allemagne fédérale organisée peut disposer de tant de millions d'hommes, serait presque une trahison, si ce n'était la plus grave ineptie.

J. REBOUX.

Nous lisons dans l'Union:

« Savez-vous pourquoi la paix est maintenue? dit M. Thiers dans la séance de jeudi. C'est parce que vous êtes forts. Et quelques moments après, il répétait: Si vous voulez la paix, restez forts. Cette nécessité de rester fort pour n'être pas attaqué est la plus solennelle condamnation de situation présente de l'Europe. Un Etat serait donc désormais comme un voyageur qui, à moins d'être bien armé, rencontrerait des dangers sur sa route. Il n'y aurait donc plus ni traité, ni droit des gens, ni force morale, ni honnêteté publique? Le droit et la loyauté ne préserveraient de rien, on ne serait en sûreté qu'avec de puissantes armées.

Pour se représenter la civilisation dans le monde sous des traits pareils, il faudrait un complet renversement des idées et du langage. Non, non, la vraie et grande civilisation a d'autres allures, et ce n'est jamais à de tels signes qu'on reconnaît les progrès du genre humain. Pourquoi donc le maintien de la paix en Europe demeure-t-il soumis à de terribles et ruineuses précautions? C'est qu'un contrat, une parole, une promesse n'ont plus qu'une valeur d'un moment; c'est que les gouvernements, en déshonneur les uns des autres, se guettent, et qu'au lieu de croire à la justice, on ne croit qu'à la force. Voilà où nous a conduits la politique des temps nouveaux. — Laurentie. »

Comme nous l'avions prévu, l'historiette racontée dans le Figaro au sujet d'un prêt fait au prince Louis par lord Clarendon est complètement démentie. M. de Villemessant annonce même aujourd'hui qu'il est poursuivi pour offense envers l'Empereur.

Cette sévérité du parquet de Paris à l'endroit d'un journal qui a rendu tant de services au pouvoir contraste singulièrement avec l'impunité dont paraissent jouir les feuilles révolutionnaires.

Traité de commerce anglo-français

On nous écrit de Londres:

Un meeting a eu lieu mercredi soir, à Londres, dans la grande salle de Cannon street hôtel, afin de prendre en considération les effets du traité français et le refus du gouvernement anglais de sanctionner l'établissement d'une commission d'enquête à ce sujet. M. J. Fielden présidait. Parmi les personnes présentes était lord C. J. Hamilton, M. P.; M. Staveley Hill, M. P.; M. Culliffe Brooks, M. P.; M. Bell, M. P.; M. Royds, M. P.; M. Corbett, M. P.; M. Newdegate, M. P.; M. Eaton, M. P.

Le président a déclaré que l'on se réunissait pour discuter le refus par le ministère qui soutient la majorité de la Chambre des Communes, de concéder une enquête touchant les résultats du traité de commerce avec la France. On n'a pas dit que le traité fut mauvais, ni qu'il fut bon. Mais quant à moi et à mes amis, je pense que la période pour laquelle le traité a été fait étant expirée, il est juste et licite, abstraction faite de toutes les conséquences, qu'une enquête ait lieu concernant les effets du traité (Applaudissements). Une opinion bien arrêtée prévaut parmi la classe ouvrière de la capitale et non-seulement parmi cette classe, mais encore parmi les classes ouvrières dans les grands centres de l'industrie en Angleterre, que le traité avec la France n'est pas tout à fait étranger à la détresse qui existe. A l'appui de cette opinion, je dirai qu'une maison de Macclesfield dont je citerai le nom au besoin, renvoie ses 2,100 travailleurs et qu'elle modifie toute son affaire afin de se livrer à l'unique branche de commerce ouverte aujourd'hui, à savoir, de travailler pour les Français et au milieu des frémissements, de ce meeting, je demande ce que sont devenus les ouvriers ainsi privés de leur salaire. (Applaudissements.)

Les discours subséquents ont été faits par des ouvriers, et l'on a adopté les résolutions suivantes, en même temps qu'une pétition au Parlement:

« Ce meeting est d'avis que toutes les classes industrielles éprouvent depuis longtemps une grande détresse qui fait sentir surtout son poids à des corps considérables d'artisans et d'ouvriers, tandis que dans les classes indigentes, la pauvreté et la misère se sont fait sentir à un degré et durant une période inouïe jusqu'ici en Angleterre;

« De plus, que beaucoup de personnes de toutes les classes dans le Royaume-Uni et en particulier parmi les individus les plus intelligents des classes ouvrières sont d'avis que cette détresse est en grande partie attribuable à nos dispositions fiscales et plus particulièrement au traité de commerce avec la France.

« Considérant que l'on a exprimé depuis quelque temps dans les réunions publiques et ailleurs le désir qu'une enquête parlementaire fut faite sur les résultats de ce traité, et qu'une proposition d'enquête a été faite et a été rejetée sur la demande du ministère, non-seulement le pays sent sa confiance dans le ministère ébranlée, mais il éprouve la conviction que les ministres eux-mêmes ont peu de confiance dans leur politique commerciale. »

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

On lit dans l'Indépendance belge: « M. Charles Desclusez, rédacteur en chef du journal le Réveil, de Paris, est arrivé à Bruxelles, où il vient se fixer pour éviter les treize mois de prison auxquels il a été récemment condamné pour délit de presse. »

M. Raspail présente de nombreux amendements au projet du budget. Bornons-nous à noter ici celui par lequel il propose de réduire la dotation de la couronne, y compris la liste civile et la dotation des princes et princesses de la famille impériale, de 26 millions à un million. La mesure est radicale.

On écrit de Paris que les nouvelles des récoltes arrivées de tous les points de la France, au ministère de l'Agriculture, constatent que la moyenne, en seigle et en blé, sera égale aux trois quarts du rendement ordinaire.

La France, en tout état de cause, pourra donc se suffire.

Les ouvriers ébénistes de la ville d'Orléans se sont réunis mardi, pour prendre une résolution définitive au sujet de la demande d'augmentation de salaire adressée par eux à leurs patrons; ils ont décidé qu'ils cesseraient leur travail, aussitôt les pièces qui sont en voie de fabrication terminées, s'il ne leur est pas accordée une augmentation de 15 0/0 en sus du tarif actuel.

A Bordeaux, la grève des ouvriers menuisiers persiste dans les grands ateliers, et les grévistes commencent à inquiéter ceux de leurs camarades qui continuent à travailler. Bordeaux est menacé aussi d'une mise en chômage des boulangers; ils demandent comme précédemment la suppression du travail de nuit et une nouvelle augmentation de salaire.

A Rouen, une importante fonderie a été mise récemment en interdit pour avoir accepté du travail envoyé par une grande maison parisienne. Le chef de cet établissement s'était procuré des ouvriers en Belgique, à

peine arrivés, ils ont rompu leurs engagements, par suite des obsessions et des menaces dont ils ont été l'objet.

En Suisse comme en France, le maire ou syndic est à la fois officier municipal, et représentant du gouvernement; et c'est surtout à sa qualité de fonctionnaire du gouvernement qu'il doit toute son importance. Le syndic fournit caution; il a peu d'initiative personnelle, mais il fait exécuter les délibérations du Conseil qu'il préside; il promulgue les lois, les fait exécuter; il signale à l'administration supérieure les actes de résistance aux décrets du pouvoir exécutif; il est aussi officier de police judiciaire, ce qui n'empêche pas qu'il soit élu par le Conseil communal. La caution qu'il fournit est une garantie suffisante.

Et puisque la loi sur les attributions des maires et des Conseils municipaux, annoncée par le gouvernement, est encore à l'état embryonnaire, rappelons que la Suisse la perception des impôts, la tutelle des mineurs, l'enregistrement des actes, la conservation des hypothèques, etc., recitent dans les attributions des Conseils municipaux.

Le célèbre acteur anglais Charles Mathews est en ce moment à Melbourne. Un journal de la localité, l'Argus, s'étonnant dernièrement de ce que le théâtre ait augmenté ses prix pour les représentations de Mathews. Celui-ci prend la peine de faire au rédacteur de l'Argus un petit cours d'arithmétique assez intéressant.

Monsieur l'éditeur, causons un peu. Pourquoi-je risqué 25,000 fr. de frais de voyage? Pourquoi ai-je perdu six mois en route? La raison en est simple; c'est parce que j'espère gagner en une année plus d'argent que la bas. Et quelle chance ai-je de gagner cet argent? Ce n'est certainement pas en jouant moitié meilleur marché qu'à Haymarket, à Drury-Lane et aux autres théâtres de Londres, où j'ai l'habitude de jouer et où les prix sont plus élevés qu'ici.

Si vous vivez si loin de Londres, il faut vous résigner à subir les conséquences de cet éloignement et vous attendre à payer davantage les articles importés, et si vous engagez les gens à venir à cinq mille lieues de leur domicile, il ne faut pas leur offrir moins qu'ils ne gagnent chez eux. J'achète en Angleterre la boîte d'allumettes un penny; ici je l'achète 3 pence; une bouteille de cirage français coûte dix sous à Paris et 6 pence à Londres; à Melbourne, elle coûte une demi-couronne. Il en est ainsi de tous les autres articles importés. Or, je suis un article d'importation; pourquoi ne serais-je pas aussi bien traité qu'une boîte d'allumettes et une bouteille de cirage? L'Argus n'a rien trouvé à répondre à de tels arguments.

EDMOND DUVAL.

SÉNAT

Adoption de la loi sur les chemins de fer de la Vendée. Adoption de la loi sur la présidence des conseils de préfecture ainsi amendée: « La présidence est maintenue aux préfets, sauf pour les affaires contentieuses. »

CORPS LÉGISLATIF

Séance du 1er juillet 1870

La séance du Corps législatif a été ouverte à 2 heures. M. Brame dépose une pétition tendant à réclamer une enquête sur la société des paquebots transatlantiques. M. le Cesse dépose une pétition pour réclamer le rachat des chemins de fer. M. Garnier-Pagès dépose un projet de règlement additionnel sur la discussion du budget. La Chambre passe à la discussion du projet de loi sur l'appel de 90,000 hommes. On vote la clôture de la discussion générale. L'art. 1er est mis en délibération. M. Glais-Bizoin monte à la tribune pour développer son amendement, qui réduit l'appel de 90,000 hommes à 40,000. Après le discours de M. Glais-Bizoin la Chambre vote successivement tous les articles de la loi. On passe alors aux articles additionnels; M. de la Guisnière développe sa proposition relative à l'exemption des fils de père qui atteignent l'âge de soixante-dix ans pendant qu'ils sont sous les drapeaux. M. le ministre de la guerre combat la proposition. Après des observations de M. Brame, M. Ollivier annonce que la loi sur les fils d'étrangers sera déposée dans la session prochaine.

La loi est adoptée par 205 voix contre 30. Le règlement définitif du budget de 1866 est adopté par 215 voix contre 17. (Voir le supplément.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, Vendredi 1er juillet. Si l'on peut être fier d'être français quand on regarde la colonne, on ne pouvait éprouver le même sentiment hier en assistant au spectacle de la séance. On a quelquefois comparé la salle du Corps législatif à une classe d'écoliers; jamais la chambre n'a mieux ressemblé qu'hier à une classe d'indisciplinés. Rien

n'y faisait; ni les objurgations du Président, et M. A. Leroux n'a pas été plus heureux que M. Schneider, ni les efforts des orateurs pour se faire écouter; il y avait sur tous les bancs un parti pris de bavardage et d'inattention.

La séance d'ailleurs avait mal commencé; M. de Latour était monté à la tribune pour faire un grand discours sur la loi du contingent. Qui nous débarrassera, bon Dieu! des grands discours! M. de Latour a parlé longuement de la Prusse; M. Jules Favre a réclamé la diminution de l'effectif; M. Thiers qui semble tenir à jouer le rôle de protecteur du cabinet est venu défendre le projet de loi et a ainsi amené à la tribune le garde des sceaux. Pendant les deux dernières heures il n'y a eu qu'un continu échange d'interruptions, d'apostrophes, de mots parfois malsonnants; M. Eugène Pelletan a accusé le garde des sceaux d'être insolent vis-à-vis de l'opposition; rappelé à l'ordre, il a retiré le mot. Puis, un moment après, il a cru entendre le mot d'insolence partit du côté de la droite, et il a réclamé à son tour un rappel à l'ordre. Bon monsieur Pelletan! c'est qu'il entend faire respecter le principe d'égalité. Enfin il est arrivé un moment où la Chambre avait les nerfs si surexcités qu'elle ne voulait plus entendre personne. M. J. Favre est monté une seconde fois à la tribune; il n'a pu parler. La minorité pour faire pièce à la majorité qui réclamait la clôture a demandé le scrutin avec l'appel nominal. Niche d'écoliers! Il n'en fallait pas davantage pour mettre la Chambre en déroute; les bancs se dégarnirent en un instant; il était sept heures et demie; le Président fut obligé de lever la séance.

La question du contingent ne comportait pas un long débat; le discours de M. de Latour était aussi inutile que celui de M. Garnier-Pagès. Le gouvernement proposant une réduction de dix mille hommes sur le chiffre des années précédentes, il était évident que son projet serait adopté; il suffisait d'une heure pour laisser se produire les adhésions ou les réserves, et l'on eût pu entamer immédiatement la discussion du budget qui aurait fourni aux divers orateurs une excellente occasion de traiter toutes les questions générales. A présent la discussion du budget ne pourra être abordée avant lundi prochain.

On annonce pour ce soir une réunion des membres du centre gauche; ils doivent s'occuper de la séance de demain. Parmi ces députés il en est quelques uns qui ont des antécédents bonapartistes assez marqués pour que leur vote de demain ne soit pas douteux; il en est d'autres qui ont eu autre fois des relations personnelles avec les princes. Il en est d'autres enfin qui sont prêts à demander le rappel de toutes les lois de proscription en général. Par conséquent il ne pourra être pris une résolution générale.

La séance de la Chambre sera très intéressante et les tribunes seront comblées car il était déjà très difficile de se procurer des billets. M. Prévost-Paradol est allé hier prendre congé de l'Empereur et a eu un dernier entretien avec M. de Gramont. Depuis le commencement de la semaine M. de la Guisnière s'est rendu chaque jour au ministère des affaires étrangères, où il a étudié longuement les notes et protocoles relatifs à la question d'Orient, absolument comme un candidat qui se prépare à un examen. M. de la Guisnière se rendra par Vienne à Constantinople.

Décidément M. G. Courbet a refusé la croix; sa lettre avait été envoyée au maréchal Vaillant, par erreur; maintenant elle est arrivée à destination; elle est entre les mains de MM. Richard. L'Empereur n'ira pas à Contrexeville et passera l'été à Saint-Cloud. L'enquête sur la marine marchande se poursuit activement à la Chambre; mais déjà il semble que la crise maritime qui afflige le pays touche à son terme; nos armateurs comprennent enfin la nécessité de transformer leur matériel. Ils ont pu apprécier l'économie de combustible qui résulte des machines Woolf à haute pression, à condensateur par surface et à double détente. Les avantages commerciaux que présentent les machines à vapeur placent l'ancienne flotte dans des conditions d'infériorité telles que la lutte est impossible; chacun le reconnaît; il faut transformer ou se liquider. Les chantiers et ateliers de l'Océan ont prévu ce mouvement et ont fait toutes les études (pour coques et machines) nécessaire pour créer un type convenable et avantageux au commerce. Des commandes importantes ont ranimé la vie dans les ateliers tant au Havre qu'à

Bordeaux, et il s'y construit plusieurs navires réunissant tous les perfectionnements pratiques connus pour le compte d'armateurs du Havre, de Bordeaux et d'ailleurs; il suffit de citer MM. Quegnel, du Havre; Chevillotte, de Brest; J. P. de Bordeaux; J. A. de Bayonne, etc. Cinq heures.

La Chambre, présidée par M. A. Leroux a repris aujourd'hui la discussion de la loi du Contingent. Sur l'article 1er il y avait un amendement de M. Glais-Bizoin demandant la réduction du contingent à 80,000 hommes. M. Glais-Bizoin le défend à la tribune; M. D'Andelarre, rapporteur, répond quelques mots. L'amendement est rejeté par 39 voix contre 178, et les cinq articles votés. Une discussion s'engage sur des articles additionnels proposés sous forme d'amendements qui sont successivement retirés. Cependant l'amendement de M. Brame sur les fils d'étrangers n'est retiré que sur la promesse du garde des sceaux de présenter à la session prochaine un projet de loi sur le même sujet. La loi est votée.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 1er JUILLET.

La liquidation de la rente n'a pas tenu les promesses du dernier cours d'hier; on ouvre bien à 72, 85; mais on ne peut s'y tenir et au milieu d'une sorte de panique que rien n'explique on retombe à 72, 65 pour fin juin; on cote en même temps 72, 75 pour fin juillet avec 10 c. de report. Cette différence prouve qu'il s'est formé depuis un mois un découvert qui sera facile d'exploiter dans le courant de juillet pourvu qu'il ne surgisse aucun incident favorable aux baissiers. — Le cours de compensation a été fixé à 72, 90, cours du comptant. — Londres: sans changement.

CELLIER.

CORPS LÉGISLATIF

Suite de la séance du 30 juin 1870.

(Voir notre supplément d'hier.)

Cette grande question n'est pas ouverte, je le reconnais, et je ne puis la traiter ici; nous y viendrons et nous demanderons alors ce que l'on a fait pour la paix.

Ce grand mot de paix est sans cesse dans la bouche des ministres, comme celui de liberté, mais on ne fait rien ni pour l'une ni pour l'autre. (Bruit.)

Je m'accuse pas les ministres; mais leurs hésitations, leurs incertitudes, leur politique équivoque prouvent qu'il y a au-dessus d'eux une volonté qui les annule. (Exclamations.)

Au moment où nous sommes, dans la paix comme dans la guerre, votre politique n'est pas suffisamment dessinée, cela explique les inquiétudes que vous paraissez avoir intérêt à entretenir, et que nous voulons au contraire dissiper. (Très-bien! très-bien! à gauche!)

M. Thiers, je ne voudrais pas prendre un rôle qui n'est pas le mien. Il ne m'appartient pas de défendre les membres du gouvernement que mon honorable collègue appelait tout à l'heure mes nouveaux clients. Je repousse l'expression, car je craindrais de m'attirer une réponse qui ne serait peut-être pas plus flatteuse pour moi que celle que j'ai provoquée il y a quelques mois. (On rit.)

Permettez-moi ici une digression qui rendra la situation plus nette. Oui, mon attitude à l'égard du ministère n'est pas ce qu'elle était il y a un an; elle est même toute changée, et je vais vous dire pourquoi. Je suis d'avis que nous n'avons pas encore la liberté tout entière; mais il ne serait pas juste de nier les pas qui ont été faits vers ce but que je poursuis avec persévérance; ainsi je vois, au banc des ministres, des hommes qui l'année dernière venaient avec nous. Et je me suis dit que quand le chef du gouvernement fait un acte aussi considérable que de prendre ses ministres dans l'opposition, il y aurait inconscience, de la part d'un homme qui veut, comme moi, la monarchie parlementaire, à répondre à cet acte par une opposition persévérante et de la même énergie. (Très-bien! très-bien!)

C'est ce que j'ai exprimé il y a quelques mois avec une vivacité qui m'a fait passer pour plus ministériel que je ne suis. Tout récemment, en votant avec vous, et en me séparant de mes amis du centre gauche, j'ai prouvé que mon ministérialisme ne m'empêche pas de préférer mon opinion à celle des ministres. Mais ce n'est pas le moment de traiter la question de liberté il faut examiner quelle est la situation de la France en Europe, et quels moyens elle doit avoir à sa disposition.

J'explique ma pensée que, sans le vouloir, M. Jules Simon a défigurée. Je n'ai pas dit que la Prusse nous menaçait; j'ai dit que l'homme très-supérieur qui la gouverne est pour la paix, et je vais vous faire comprendre la vraie situation de l'Europe. Vous me dites: « Si l'on est à la paix, pourquoi ces armements extraordinaires? »

Je crois à la paix, à deux conditions: la première, c'est que nous soyons très-pacifiques; la seconde, c'est que nous ne cessions